

L'actionnaire unique décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

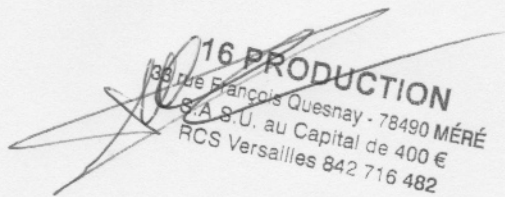
L'article 17 intitulé « exercice social » tel que rédigé dans sa version en cours est remplacé par l'article rédigé tel que suit :

Chaque exercice social a une durée d'une année qui finit habituellement le trente et un Janvier. Par exception, l'exercice en cours aura une durée de onze mois et se terminera le trente et un Décembre 2023.

Le prochain exercice d'une durée d'une année commencera le premier Janvier 2024 et se terminera le trente et un Décembre 2024. Les exercices suivants garderont ces mêmes dates d'ouverture et de clôture.

Fait à Méré le 30 Novembre 2023.

Monsieur Pascal Denis président - Associé unique.


16 PRODUCTION
88 rue François Quesnay - 78490 MÉRÉ
S.A.S.U. au Capital de 400 €
RCS Versailles 842 716 482